

**ANNEXE Ia – RÉFÉRENTIEL  
DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

## Définition de l'emploi :

Le titulaire du baccalauréat professionnel est un technicien qualifié en « appareillage orthopédique ». Il exerce les emplois suivants dans les secteurs de l'orthoprothèse et de la podologie :

- ✓ Responsable d'atelier ;
- ✓ Responsable d'équipe ;
- ✓ Technicien qualifié en production ;
- ✓ Collaborateur technique de l'orthoprothésiste et du podologue.

## Secteurs professionnels :

Le titulaire du baccalauréat professionnel « appareillage orthopédique » exerce ses activités principalement dans les secteurs publics ou privés suivants :

- ✓ Entreprises d'appareillage orthopédique externe sur mesure (orthoprothésiste ou podologue, orthopédiste-orthésiste ...) ;
- ✓ Etablissements de soins : centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, hôpitaux... ;
- ✓ Organisations non gouvernementales (ONG) avec activités d'appareillage, associations avec atelier intégré....

## Fonctions :

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du baccalauréat professionnel « appareillage orthopédique » est amené à exercer les activités qui peuvent être regroupées en trois fonctions :

- ✓ **Réalisation d'appareillages :**
  - Réception de la fiche de fabrication et/ou de réparation et analyse ;
  - Réalisation d'appareillages ;
  - Réalisation des réparations ;
  - Contrôle de la conformité des appareillages et des réparations.
- ✓ **Gestion d'atelier :**
  - Planification, répartition des tâches de fabrication et des opérations de réparation ;
  - Gestion des opérations de maintenance de l'outil productif ;
  - Gestion des stocks ;
  - Optimisation de la fabrication ;
  - Gestion de la qualité ;
  - Encadrement d'une équipe de production.
- ✓ **Communication en situation professionnelle :**
  - Relation avec les équipes de travail, la hiérarchie et les fournisseurs.

Selon les secteurs, il exerce ces activités en responsabilité totale ou partielle, sous le contrôle de sa hiérarchie.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- La connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel et économique ;
- Les réglementations et normes en vigueur ;
- La santé et la sécurité au travail ;

- La qualité ;
- Le développement durable ;
- La maîtrise des outils informatiques et logiciels professionnels.

Le titulaire du baccalauréat professionnel technicien en appareillage orthopédique a acquis des compétences communes aux deux secteurs mais également des compétences spécifiques à l'un des deux secteurs podo-orthèse ou orthoprothèse.

## Activités exercées

Activités	Tâches
A1 Réception du dossier de fabrication et/ou de réparation et analyse	Enregistrement et intégration dans un planning de fabrication.
	Vérification de la cohérence du dossier de fabrication au regard de l'appareillage à réaliser.
	Choix des processus et des moyens de réalisation.
A2 Planification, répartition des tâches de fabrication et des opérations de réparation	Organisation du planning de l'atelier.
	Répartition des activités à l'équipe de production.
	Vérification de la disponibilité des matériaux nécessaires à la fabrication.
A3 Réalisation d'appareillages	Fabrication des appareillages en conformité avec la fiche de fabrication : <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du positif ;</li> <li>- préparation de l'appareillage à l'essayage (patronnage, façonnage, thermoformage, injection...);</li> <li>- exécution des modifications de l'essayage ;</li> <li>- finition de l'appareillage ;</li> <li>- renseignement de la fiche technique.</li> </ul>
A4 Réalisation des réparations	Réparation des appareillages en conformité avec la commande : <ul style="list-style-type: none"> <li>- démontage ;</li> <li>- réparation ;</li> <li>- remontage ;</li> <li>- finition ;</li> <li>- renseignement de la fiche technique.</li> </ul> Mise en œuvre des mesures rectificatives à apporter sur les appareillages.
A5 Contrôle de la conformité des appareillages et des réparations	Mesure de la qualité et de la conformité des appareillages. Renseignement des corrections apportées sur les fiches de fabrication.
A6 Gestion des opérations de maintenance de l'outil productif	Mise en œuvre d'opérations de maintenance préventive.
	Identification et signalement des dysfonctionnements des machines et outils.
	Suivi des opérations de maintenance préventive et corrective.
A7 Gestion des stocks	Réapprovisionnement des stocks : matières premières et outillages.
	Organisation des stocks dans le respect de la réglementation (hygiène, sécurité...).
	Réalisation de l'inventaire.
A8 Optimisation de la fabrication	Veille relative aux nouvelles technologies, aux matériaux et techniques innovants.

	Contribution à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des modes opératoires.
	Organisation des postes de travail : ergonomie, efficacité, environnement.
A9 Gestion de la qualité	<p>Mise en œuvre de la démarche qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autocontrôles ;</li> <li>- respect des procédures, des réglementations, des normes... ;</li> <li>- enregistrement et traçabilité des opérations.</li> </ul>
A10 Encadrement d'une équipe de production	Information et animation d'une équipe de production.
	Repérage des besoins de formation, encadrement de stagiaires.
	Evaluation des compétences des personnels.
A11 Relation avec les équipes de travail, la hiérarchie, et les fournisseurs	Collecte et transmission des informations écrites, orales, à l'interne et à l'externe.
	Rédaction d'écrits professionnels.
	Relations avec les fournisseurs : commandes, livraisons, conseils...